



Conflit pour obtenir part de succession

Par **television**, le **14/12/2014** à **22:08**

Bonjour,rnrnNous sommes 5 frères, notre père est décédé en 2009.rnNotre mère est en maison de retraite et vit sans souci d'argent. Elle possède une maison et ne veut en aucun cas sa part. Elle nous a demandé de nous partager la somme de cette maison dès que cette dernière sera vendue. Il se trouve que nous avons trouvé un acheteur.rnrnNotre problème est que sur les 5, un ne veut pas sa part. Il dit qu'il n'en a pas besoin. Comment cela va se passer pour nous ? l'argent va-t-il être bloqué à cause de lui ou uniquement sa part ?rnrnMerci pour votre réponse.rnCordialement.rnrnM.R.

Par **Tisuisse**, le **15/12/2014** à **07:25**

Bonjour,rnrnIl suffira, à ce frère, de faire une renonciation à sa part sur cette maison. C'est au notaire qu'il appartiendra de faire le nécessaire dans ce sens.

Par **aguesseau**, le **15/12/2014** à **11:14**

faire renoncer les enfants du renonçant également.